

Ville de Paris

Projet d'aménagement Gare des Mines - Fillettes

Compte-rendu de la réunion publique de restitution du 14 février 2019



Environ 60 personnes ont participé à la réunion publique au gymnase des Fillettes de 18h30 à 20h30.

Étaient également présents :

- Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement de Paris
- Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
- Jean-François MARTINS, adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, du tourisme, des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Jacques BAUDRIER, conseiller délégué auprès de l'adjoint à l'urbanisme, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture
- Michel NEYRENEUF, adjoint au Maire du 18^e, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets de renouvellement urbain et du logement
- Marion ALFARO, Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris
- Christophe ROSA, Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grand Événements de la Ville de Paris
- Marie TAVEAU, agence Leclercq Associés, en charge de l'étude urbaine
- Delphine MARCUS, Paris Habitat
- Thibault LEMAITRE NTONI, agence Ville Ouverte, en charge de la concertation

Le diaporama de présentation de la réunion publique est disponible sur <https://paris-nord-est.imaginons.paris/> rubrique *PARTICIPER* > *Les temps de rencontres* ou *COMPRENDRE* > *Les secteurs en détail*.

EN BREF

La réunion publique du 14 février 2019 clôt la phase de concertation réglementaire sur le projet Gare des Mines – Fillettes, relancée à l'été 2018. Le bilan de la concertation préalable sera soumis à la délibération du Conseil de Paris en avril pour enclencher la procédure de création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) sur ce secteur. La présentation s'est déroulée en trois temps ; pour chaque périmètre d'étude (étude urbaine sur la création de la ZAC, étude de faisabilité de l'Aréna II, étude Paris Habitat sur la cité Charles Hermite), la synthèse des avis exprimés en concertation et l'avancement des réflexions ont été présentés.

Les sujets abordés lors du temps de questions-réponses sont les suivants :

- la préservation du parvis en face de l'Aréna,
- les hauteurs et les matériaux des futures constructions,
- les écoles et la création de nouveaux équipements,
- l'utilisation des équipements sportifs,
- la sécurité et la gestion des publics en errance,
- la dégradation des conditions du vivre-ensemble.

MOT D'ACCUEIL DES ÉLUS

Michel NEYRENEUF, adjoint au Maire du 18^e arrondissement, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets de renouvellement urbain et du logement

Le Maire du 18^e est excusé car il assiste à l'inauguration du bal de l'amour à la porte de Clignancourt. Il sera présent pour répondre aux questions. Cette réunion clôt la concertation réglementaire mais nous continuerons de vous associer sous différentes formes. Nous avons mis en place une première réunion du comité de suivi fin janvier. Tous ceux qui sont intéressés pour suivre l'élaboration du projet dans la durée peuvent y participer. Nous pourrions aussi nous réunir sous la forme d'ateliers pour travailler sur des sujets précis avec l'aménageur à partir de 2020. Une participation du public sera organisée par voie électronique à la fin de l'été dans le cadre de la procédure préalable à la création de la ZAC. Aujourd'hui marque le vrai démarrage du projet. Nous en parlons depuis longtemps, et nous avons la chance de recevoir l'Aréna II qui nous impose un calendrier avec un objectif de livraison en 2022/2023. Paris Habitat a aussi lancé une étude sur la requalification de la cité Charles Hermite et vous présentera ses intentions.

Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

La ZAC Gare des Mines sera créée fin 2019. C'est le résultat d'un long travail d'échanges avec les habitants. Nous sommes entrés en 2018 dans une nouvelle phase avec l'installation de l'Aréna II. Ce nouvel équipement a permis de relancer les études mais nous a aussi obligés à transformer le projet urbain. Des temps d'échanges vous ont permis de vous exprimer et d'enrichir le travail des urbanistes. Le projet présenté aujourd'hui a pour objectif de désenclaver le quartier Charles Hermite en le raccrochant à la ville. La construction de nouveaux bâtiments sur le boulevard Ney avec une programmation variée, (différentes typologies de logements, de nombreuses activités et des commerces en pied d'immeuble) permettra d'avoir une continuité urbaine de qualité.

Le lien entre ce nouveau quartier et la cité Charles Hermite a été une question essentielle lors de la concertation. La création de la nouvelle place qui sera bordée par des logements, par des équipements publics, par des commerces, par des équipements sportifs, sera une jonction animée, telle une place de centre-ville.

Le projet s'inscrit dans la dynamique de Paris Nord-Est avec un lourd investissement de la Ville pour transformer durablement ce secteur. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'Arc de l'innovation, une initiative qui nous permet de rassembler des activités innovantes comme le Campus Condorcet. Enfin, le nouveau quartier contribuera à la transformation des portes de Paris en places du Grand Paris.

Ce secteur comporte des délaissés urbains liés à la construction du périphérique. L'aménagement d'un immeuble-pont permettra de rétablir un lien urbain avec Aubervilliers. Nous avons la volonté de proposer des aménagements réversibles et cohérents avec la mutation des quartiers du département de la Seine Saint-Denis. Il s'agit de mettre en œuvre un projet métropolitain cohérent développé sous forme de plusieurs opérations d'aménagement situées de part et d'autre du boulevard périphérique.

L'Aréna II va changer l'image de la porte de la Chapelle, comme le palais omnisports a donné une identité à Bercy.

Par ailleurs, nous serons vigilants à la qualité environnementale, à l'utilisation de matériaux bio-sourcés et à la réduction des surfaces imperméabilisées.

La qualité de vie et l'équilibre urbain ont été pris en compte, nous proposons une baisse de la constructibilité d'environ 25% par rapport au projet précédent. Grâce au projet en cours d'étude sur la cité Charles Hermite, Paris Habitat propose de réintroduire de la mixité sociale et d'usage dans la cité Charles Hermite.

En résumé, il s'agira de faire de ce quartier une nouvelle centralité exemplaire écologiquement, qui tienne compte de ce qui a été dit en concertation, et de dimension olympique.



Les trois études simultanées au sein du périmètre de ZAC Gare des Mines – Fillettes

Jean-François MARTINS, *adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, du tourisme, des Jeux Olympiques et Paralympiques*

La présence de l'Aréna II est une chance pour revaloriser la porte de la Chapelle et une nouvelle manière de construire en recherchant la sobriété environnementale et budgétaire, ainsi que la maîtrise des calendriers.

Nous avons fait le choix de ne pas construire beaucoup de nouveaux équipements dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) et de nous appuyer sur des sites existants. Ce sera le seul équipement d'envergure construit à Paris, avec une signature architecturale dans sa conception. Il accueillera les épreuves de lutte, de badminton et d'escrime fauteuil en paralympique. Il sera doté d'une salle de haut-niveau pour le basket et le handball professionnels et de deux gymnases de proximité. Ce sera aussi un levier d'insertion car il permettra d'embaucher 10% de personnes éloignées de l'emploi. Le Maire du 18^e a réussi à convaincre la Maire de Paris de le placer à cet endroit à condition de ne pas perdre de surfaces sportives, ce qui était une demande forte, et de reconstituer un terrain normé.

Jacques BAUDRIER, conseiller délégué auprès de l'adjoint à l'urbanisme, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture

Merci à tous d'avoir travaillé avec nous, c'est effectivement un moment important car nous lançons le top départ du projet. Ce projet a connu de grosses évolutions pour en faire un lieu de destination sportif avec un équipement phare, des rénovations de logements à l'étude, une plus grande part de végétalisation et moins de densité. Nous serons aussi accompagnés par l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) et la Région Ile-de-France, car la cité Charles Hermite fait partie du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) des « Portes du 18^e » et pourra à ce titre bénéficier d'investissements publics.

1. LE PROJET DE ZAC GARE DES MINES – FILLETTES

BILAN DES ACTIONS DE CONCERTATION

Thibault LEMAITRE NTONI, *agence Ville Ouverte*



La concertation réglementaire sur le secteur Gare des Mines – Fillettes a démarré en 2015. Elle portait sur le projet confié au groupement Devillers. Après deux ans d'interruption, elle a repris en 2018 suite au choix de la Ville de Paris d'implanter l'Aréna II à la porte de la Chapelle dans le cadre de la candidature aux JOP 2024. L'étude urbaine confiée au groupement Leclercq Associés ne part pas d'une page blanche, et tient compte d'un certain nombre d'observations issues de la première phase de concertation. Depuis juin dernier, deux réunions

publiques et deux ateliers ont eu lieu pour présenter la nouvelle version du projet et recueillir les avis des habitants et des usagers. Face au constat de la faible représentation des habitants de Charles Hermite et Valentin Abeille, l'équipe de Ville Ouverte s'est associée à plusieurs événements de proximité organisés par les acteurs locaux pour aller vers les personnes qui ne participent pas aux réunions. Une réunion avec les associations sportives et un comité de suivi ont également été organisés.

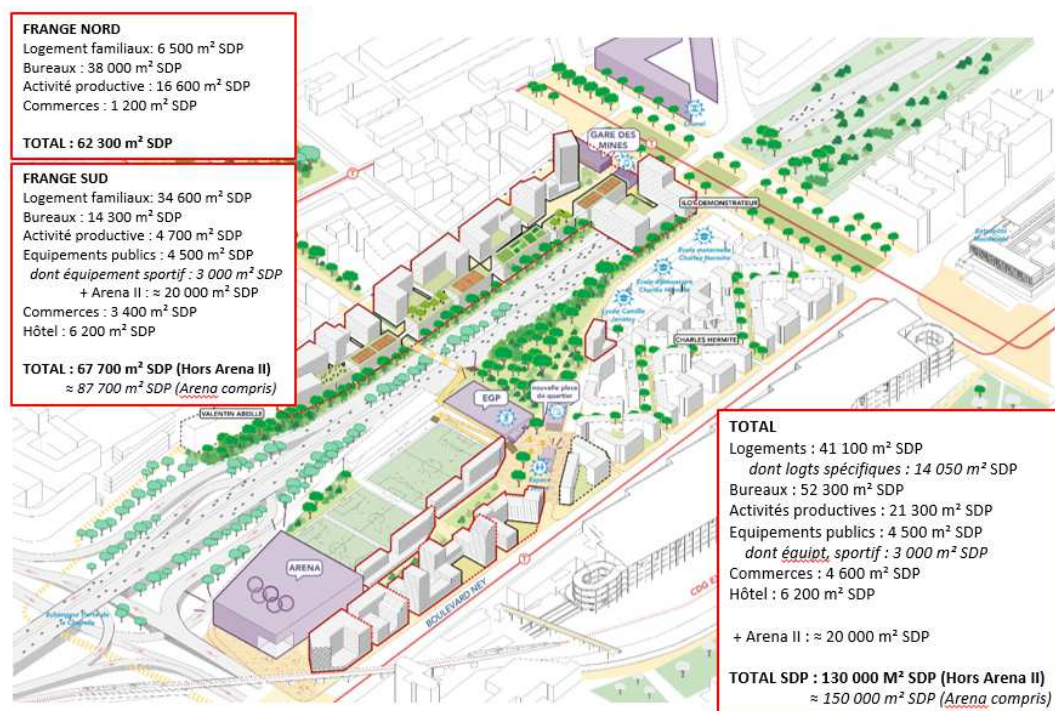
>> VOIR LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS SUR LE PROJET SLIDES 8 ET 9

L'ETUDE URBAINE SUR LA ZAC

Marie TAVEAU, *agence Leclercq Associés*

Le projet doit tenir compte de nombreuses contraintes liées à la présence du boulevard périphérique : forte exposition au bruit et à la pollution, imperméabilisation des sols, enclavement du fait de la distance importante entre les deux portes (800m). Nous avons donc étudié les possibilités de faciliter les parcours, de mieux gérer les nuisances sonores et atmosphériques et de renaturer le sol. Le projet s'appuie sur les qualités du quartier : les arbres en bon état du square Charles Hermite, l'héritage important de l'architecture en briques de la ceinture rouge à valoriser et la présence d'équipements et d'associations existants (EGP, église, Espace Paris Jeunes, La Station) qui permettront de recréer des espaces publics de qualité.

Ce secteur s'inscrit au croisement de grands enjeux métropolitains qu'il faut aussi intégrer dans la réflexion : le sport dans la Ceinture verte avec l'implantation de l'Aréna II et le maintien des terrains ; la dynamique de l'Arc de l'Innovation avec la volonté de maintenir un tissu d'activités économiques et de production dans Paris ; et l'objectif de transformer les portes en places du Grand Paris pour en faire des espaces plus agréables à fréquenter et à traverser.



Vue d'ensemble du projet et principe de répartition programmatique

Les parcours et les places

- Création d'une nouvelle place de quartier au croisement de Charles Hermite et des nouvelles constructions
- Création d'un mail piéton est/ouest qui relie la place Charles Hermite à l'Aréna II avec des usages ludiques
- Réaménagement du square Charles Hermite avec deux nouveaux accès sur la place et la porte d'Aubervilliers

- Végétalisation et redimensionnement des rues intérieures de la cité Charles Hermite
- Une nouvelle rue reliant l'impasse Marteau à la porte d'Aubervilliers
- La possibilité de réaliser un lien piéton à terme au-dessus du périphérique*

*non prévu dans le programme de la ZAC

Les équipements actuels et futurs

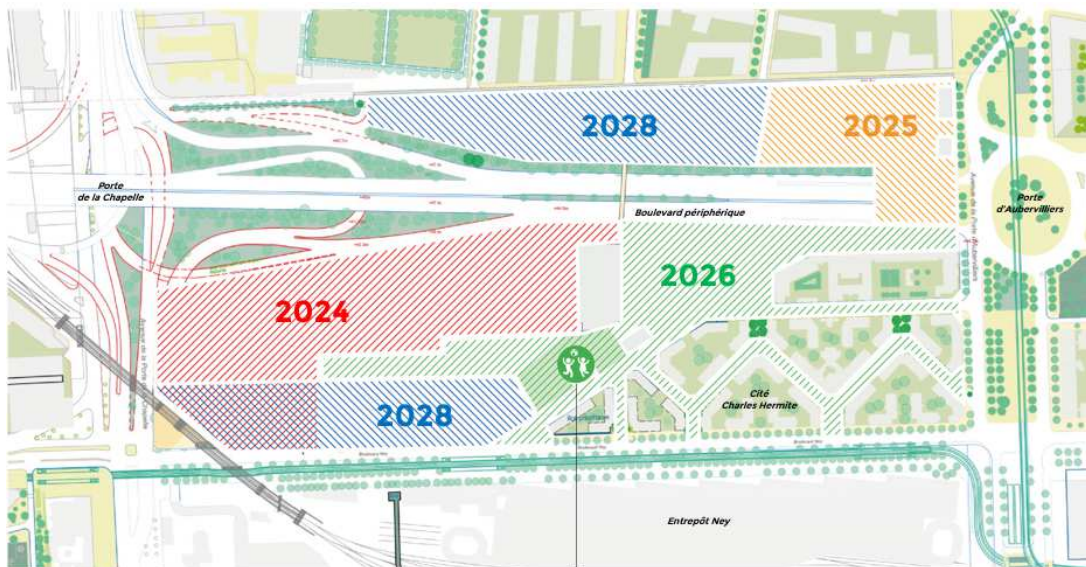
- Maintien des deux pavillons des Mines, de l'EGP, de l'église et de l'espace Paris Jeunes
- Restructuration des trois terrains de sport (dont un terrain homologué pour accueillir des compétitions) et suppression de la piste d'athlétisme
- Des installations superposées (tennis couvert, vestiaires, tribune) comme bâtiment écran en bordure du périphérique avec une extension du mur anti-bruit vers la porte de la Chapelle
- Relocalisation du gymnase des Fillettes et création d'un gymnase supplémentaire dans l'Aréna II
- Création d'un équipement culturel (à définir) et d'un équipement petite enfance en rez-de-chaussée

Les activités et les commerces

- Des équipements sportifs privés (à définir) entre les terrains de sport et le mail ludique
- Des locaux d'activités et commerciaux en rez-de-chaussée des nouvelles constructions, un principe de cours productives dans les socles des bâtiments au nord du périphérique
- Des programmes à dominante économique au nord, avec une barrière de bureaux et des îlots réversibles en fonction des opérations à venir sur le territoire de Plaine Commune
- Un hôtel envisagé sur l'îlot à l'angle du boulevard Ney et de la porte de la Chapelle, à proximité de l'Aréna II et pour protéger les logements familiaux des nuisances du CDG Express

Les nouveaux logements

- Création d'environ 700 logements
- Des logements spécifiques (résidences étudiantes) avec une façade acoustique le long des terrains sport, orientés vers le sud pour limiter les nuisances liées aux mats d'éclairage
- Des logements familiaux protégés des nuisances sur le boulevard Ney et à la porte d'Aubervilliers, avec des émergences proposées de 31 à 50m de haut



Préfiguration de la place Charles Hermite à partir de 2020

Calendrier prévisionnel des livraisons de la ZAC Gare des Mines - Fillettes

LES PROCHAINES ETAPES

Marion ALFARO, *Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris*

Les premiers travaux préalables à la réalisation de l'Aréna II ont démarré (démantèlement de la station-service, déplacement d'un terrain de sport, fouilles archéologiques). En avril, le Conseil de Paris se prononcera sur le bilan de la concertation et la désignation d'un aménageur par anticipation. Après l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet, la Ville lancera une procédure d'enquête publique dématérialisée, appelée Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), et mettra à disposition l'étude d'impact. Le bâtiment parking sera démolé au deuxième semestre. Pour mettre en œuvre le projet, une mise en compatibilité du PLU est nécessaire. Le Conseil de Paris devra approuver la modification du PLU, les dossiers de création et de réalisation de la ZAC, et les modalités d'acquisition foncière des terrains fin 2019. Le dialogue se poursuivra en 2020 pour approfondir la question des formes urbaines à l'aide d'une maquette, réfléchir à la préfiguration de la place Charles Hermite, préciser la programmation des rez-de-chaussée, etc.

Les dossiers de création et de réalisation de la ZAC comprennent le périmètre (environ 20 ha), une programmation d'environ 150 000 m² de surface de plancher à construire (130 000 m² + Aréna II), le programme des équipements et des espaces publics, et le bilan financier. Ils tiennent également compte des objectifs environnementaux de la Ville de Paris (Plan Pluie, Plan Climat...).

La modification du PLU comprend une mise à jour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des documents graphiques du règlement. Deux zones permettront de dépasser le plafond maximal des hauteurs autorisé sur le secteur et de monter jusqu'à 50 mètres pour varier les formes urbaines et conserver des espaces au sol plus aérés.

2. L'ARENA II

>> VOIR LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS SUR L'ARENA SLIDE 37

LE PROGRAMME ET LA CONSULTATION

Christophe ROSA, *Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux grands événements de la Ville de Paris*

Le programme de l'Aréna II, au stade des faisabilités et du lancement de la consultation, est le suivant :

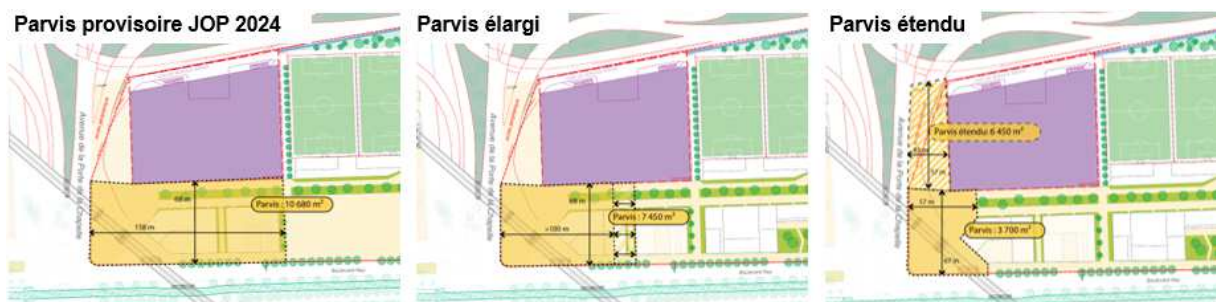
- Une salle dédiée à l'exploitation commerciale de 7 500 à 8 000 places, qui accueillera les rencontres et compétitions sportives de haut-niveau (comme la coupe du monde de badminton 2025) ou des clubs parisiens résidents, ainsi que des spectacles, des conventions ou des salons
- Deux gymnases reconstitués : un en remplacement du gymnase des Fillettes (avec 200 places supplémentaires en tribune), et un pour le futsal qui pourra accueillir d'autres disciplines en lien avec les besoins du quartier
- Les accès publics orientés au sud, sur le mail et le parvis, avec des accès distincts pour les usagers des gymnases
- Les accès « véhicules » orientés sur l'arrière du bâtiment, en bordure du périphérique, avec un parking en sous-sol et un espace dédié à des activités logistiques
- Le respect des ambitions environnementales de la SOLIDEO, en charge de la réalisation des ouvrages olympiques : biodiversité, neutralité carbone, confort et résilience

En 2019, la procédure de marché public est soumise à la confidentialité. L'information du public pourra reprendre à partir du rendu de l'Avant-Projet et du dépôt de permis de construire au premier semestre 2020. Les travaux démarreront en septembre 2020 pour une livraison en septembre 2022.

LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DU PARVIS

Marie TAVEAU, *agence Leclercq Associés*

Suite aux remarques formulées par ASA PNE, les différentes configurations du parvis possibles sont à étudier. Un parvis provisoire, libre de toutes constructions, sera livré au sud de l'Aréna II au moment d'accueillir les Jeux 2024 et dans l'attente du projet d'aménagement définitif. Dans un second temps, soit le sud de l'Aréna II accueillera un seul îlot bâti – dont la longueur reste à définir – de façon à conserver un parvis généreux et visible depuis le boulevard, soit le sud de l'Aréna II accueillera deux îlots bâtis et la bretelle de l'échangeur sera requalifiée pour étendre le parvis le long de l'avenue de la porte de la Chapelle. Son dimensionnement exact reste à définir sur la base des prochaines études techniques et en tenant compte du projet retenu ainsi que des échanges issus des prochains événements de concertation.



3. L'ETUDE SUR CHARLES HERMITE

>> VOIR LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS SUR CHARLES HERMITE SLIDE 45

LES ORIENTATIONS DE L'ETUDE PARIS HABITAT

Delphine MARCUS, *Paris Habitat*

Pour désenclaver le quartier Charles Hermite et l'intégrer à la dynamique de la ZAC, Paris Habitat a engagé une étude qui porte sur trois leviers d'intervention :

1-Les bâtiments

- Poursuivre la redynamisation des commerces sur le boulevard Ney en fusionnant les cellules commerciales pour les rendre plus qualitatives
- Convertir les logements vacants en rez-de-chaussée en locaux d'activités (ateliers d'artisans ou professions libérales) adressés sur la rue Charles Hermite
- Réhabiliter les logements pour améliorer leur confort, moderniser les installations et les parties communes
- Développer une offre étudiante en tenant compte des demandes de mutation pour proposer des logements plus adaptés

2-Les cœurs d'îlots

- Conserver le principe des îlots privatifs et paysagers qui font l'identité du quartier

3-Les espaces publics



- Accompagner la requalification des rues intérieures par la végétalisation des limites séparatives
- Renforcer l'animation des polarités autour de la nouvelle place et du cœur de la cité Charles Hermite (secteur de la Pomme) qui a un potentiel à valoriser
- Ouvrir le quartier en créant 2 liaisons carrossables pour relier les rues Charles Lauth et Gaston Darboux à la rue Charles Hermite

La requalification de la cité Charles Hermite se fera sur un temps long, en parallèle de la ZAC Gare des Mines, car le quartier compte 1300 logements. En mars 2019, un bilan du patrimoine va être engagé pour mieux appréhender les problématiques rencontrées. Ce diagnostic sera réalisé sur un échantillon d'une centaine de logements répartis sur l'ensemble du site. Paris Habitat va donc solliciter les habitants pour accéder aux logements. Par la suite une équipe constituée d'architectes et d'ingénieurs sera désignée afin de définir un programme de réhabilitation du quartier et un phasage des interventions. Un dispositif de concertation sera mis en place tout au long de la mise œuvre des projets.

Tout au long du projet, des actions de concertation seront organisées afin d'associer les habitants à l'élaboration du diagnostic et à la définition du projet.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration sont déjà engagés : la rénovation des vitrines et des accès aux devantures des commerces se poursuit, et les portes de tous les logements seront remplacées en 2019 par des portes palières anti-intrusions. La création de nouvelles sous-stations de chauffage et le remplacement des 68 cabines d'ascenseur durera jusqu'en 2021.

QUESTIONS-REPNSES

Le projet d'aménagement dans son ensemble

- *Vous avez évoqué l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Il serait intéressant que l'architecture des nouvelles constructions permette une continuité avec la cité en briques rouges de Paris Habitat.*

Marie Taveau, agence Leclercq associés. L'ambition est d'avoir une continuité avec l'existant, à la fois dans la qualité des matériaux et dans l'écriture architecturale. L'utilisation de la terre et de la brique revient dans les systèmes constructifs, et nous avons une exigence de recyclage plus importante qu'elle ne l'était auparavant. On le voit dans le projet de l'Ilot Fertile. Mais nous ne sommes qu'au stade des études pré-opérationnelles. Une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre qui réunira d'autres compétences sera en charge de la réalisation de la ZAC et pourra rentrer dans le détail de la conception des bâtiments.

- *ASA PNE : La discussion n'a pas été suffisante de notre point de vue. Le projet dans son ensemble n'a été présenté qu'une seule fois en atelier fin novembre. Nous avons une proposition autour de l'Aréna II, dont vous avez tenu compte dans votre présentation. Nous demandons à conserver le parvis au-delà des Jeux. Cette Aréna aura besoin de dégagement ! Par ailleurs nous comprenons le fait d'avoir des émergences et des bâtiments écran, mais nous sommes réservés sur les hauteurs à 50 mètres et le front bâti devant les terrains. La concertation doit se poursuivre avec une maquette d'étude.*
- *Je suis architecte et j'interviens à la demande d'ASA PNE. Nous sommes favorables à l'Aréna II et au projet de transformation des portes en places. Mais nous trouvons dommage de masquer cet équipement que nous voulons emblématique pour la porte de la Chapelle. Il faut réfléchir à comment le parvis pourrait mettre en valeur l'Aréna, y compris dans le concours d'architecture. De plus le CDG*

Express aura un impact important car il coupera le parvis en deux, avec un ouvrage d'art à prévoir. Je propose une place plus généreuse qu'on pourrait appeler l'Agora des jeux, qui s'inscrit dans la continuité des parcours proposés avec la place de quartier et le mail. D'autre part, réduire la longueur des îlots bâtis permettrait aussi de ne pas abattre la rangée d'arbres qui borde le boulevard Ney.

Eric Lejoindre, Maire du 18^e. Il faut reconnaître que la concertation s'est faite par à-coups. Nous avons saisi l'occasion de relancer ce projet avec l'Aréna II pour prolonger le travail de la porte d'Aubervilliers à la porte de la Chapelle. La concertation se poursuivra par la suite.

Sur le parvis, nous devons tenir compte de plusieurs enjeux : l'espace nécessaire au bon fonctionnement de l'Aréna II, les considérations esthétiques et la sécurité des personnes. Il faut trouver le juste équilibre entre la constructibilité et les usages. On réclame souvent de plus grands espaces publics sans s'interroger sur l'usage qui en est fait. Le parvis devra être bien dimensionné pour gérer les files d'attente pendant les événements. Mais que se passera-t-il le reste du temps ? Nous devons imaginer un parvis hybride qui pourrait accueillir des usages éphémères comme des Food-trucks en lien avec les étudiants de Condorcet. Si l'espace est trop grand, et même s'il est bien conçu, il risque de poser des problématiques d'occupation que nous connaissons bien dans le 18^e. Nous en avons fait l'expérience à Pajol. Il y a différentes périodes à imaginer, il faudra être souple.

Si nous voulons que nos espaces publics, que nos écoles ou que nos commerces fonctionnent mieux, la densité est nécessaire. Le débat est le même que celui que nous avons eu sur Chapelle International en 2009 sur les hauteurs. Il ne s'agit pas d'avoir de la hauteur pour avoir de la hauteur. Il faut regarder la masse critique d'habitants dont nous avons besoin pour faire vivre ce quartier, avec un nombre de logements suffisant, et le paysage dans lequel il s'inscrit. Une maquette sera proposée par l'aménageur. Vous avez déjà des émergences : l'entrepôt Ney est à 31m ; la tour Boucry mesure 80m, et elle offre des logements de qualité. La proximité des réseaux permet d'avoir des vues dégagées et lointaines.

Les équipements prévus dans le projet

- *Est-ce qu'une Maison des projets est prévue ? A la dernière réunion on ne m'a pas répondu.*
- *Est-ce qu'il y aura un équipement culturel pour accueillir les jeunes ? Une bibliothèque ou un musée ?*
- *Quelles seront les améliorations en matière scolaire ?*

Eric Lejoindre. Nous travaillons déjà avec la maternelle Charles Hermite qui a accueilli la première cour Oasis à la rentrée de septembre. Ce projet doit permettre de créer des îlots de fraîcheur en réduisant les surfaces imperméables et d'améliorer le confort des cours de récréation dans toutes les écoles parisiennes. C'est un symbole pour les élèves et le personnel qui sont les premiers à en avoir bénéficié. À terme, la ZAC permettra de mieux protéger les écoles de Charles Hermite avec la création d'un immeuble-pont et la mise à distance de la bretelle de sortie du périphérique porte d'Aubervilliers.

L'Espace Paris Jeunes est maintenu et un nouvel équipement culturel sera créé. Sa programmation et sa localisation restent à définir. Le 18^e est déjà bien doté en matière de bibliothèques. Nous devons penser à un réseau d'équipements qui réponde à la fois à l'offre culturelle de proximité, sur place, et à celle qui attire de l'extérieur. Comment on désenclave et on donne des raisons de venir dans ce quartier ? Et comment les habitants de Charles Hermite peuvent quitter le quartier pour trouver autre chose ailleurs ?

Jean-François Danon, directeur de Paris & Métropole aménagement. La Maison des projets Paris Nord-Est tenue par la Ville de Paris a fermé ses portes l'année dernière, faute de fréquentation. En tant que futur aménageur, nous proposerons en 2020 la mise en place d'un lieu fédérateur propice aux échanges de type maison du projet. N'hésitez pas à nous faire part de vos contributions. Nous connaissons bien ce territoire car nous sommes installés dans l'immeuble-pont qui passe au-dessus du tramway à Rosa Parks, et nous travaillons sur Chapelle Charbon.

L'utilisation des installations sportives

- *Je représente le Paris Hockey Club. Nous utilisons ce gymnase (des Fillettes) depuis longtemps. Où allons-nous aller ? Est-ce qu'il y aura une continuité de fonctionnement entre la démolition et l'Aréna ? Le futsal est déjà représenté, donc on aimerait savoir comment se passera le reclassement...*
- *Enfants de la Goutte d'Or : en tant qu'usagers des installations, nous risquons d'être bloqués avec la rénovation car il y aura un report des autres disciplines qui vont vouloir utiliser les équipements neufs. J'entends qu'il n'y aura qu'un terrain aux normes, et les autres ? Comment on répartira les clubs quand il y aura des compétitions ? On a besoin de se mettre d'accord avec les fédérations sur les changements de normes. La Ville de Paris doit faire des terrains aux normes. Aujourd'hui, je joue dans le 19^e car mon équipe est déqualifiée, sinon j'aurais dû aller à La Courneuve ! Et qu'en est-il de l'état actuel ? Les terrains sont impraticables. Nous avons des difficultés en permanence.*

Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, du tourisme, des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les installations actuelles subissent une usure accélérée compte-tenu de la situation. Nous poursuivons les travaux d'entretien nécessaires tant qu'elles seront en service.

Marion Alfaro, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris. La Ville de Paris a fait le choix de ne pas interrompre l'offre sportive. Le gymnase des Fillettes sera démoli une fois que les équipements reconstitués dans l'Aréna seront prêts. Concernant les terrains de football, un terrain de substitution a été livré provisoirement fin mars, à l'emplacement des anciens TEP. Ce jeu de tiroirs allonge la durée de réalisation du projet, mais cela permet aussi que tous les chantiers n'aient pas lieu en même temps, au même moment.

Christophe Rosa, Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux grands événements de la Ville de Paris. Les normes sont décidées par le Ministère des Sports. Le grand terrain est un terrain de catégorie 4, les autres sont dénormés. Nous ne connaissons pas encore leurs dimensions définitives. Nous cherchons à aller vers des terrains normés mais c'est une réflexion qui est menée en fonction du projet urbain et des homologations. Sur ce projet, nous sommes contraints en termes de surfaces disponibles. Tous les efforts seront faits pour s'approcher au plus près de ce qui existe aujourd'hui. Les créneaux doivent être travaillés avec le relogement des associations présentes sur le site.

Les difficultés sociales

- *Je travaille au centre sportif des Fillettes depuis 2015. Le quartier est confronté à de graves problèmes de prostitution et de drogue. On ramasse quotidiennement des seringues sur les terrains... Est-ce que les travaux vont endiguer ces problèmes de manière pérenne ?*
- *Comment on résout le problème des migrants et de la colline au crack ? On va attendre deux, trois ans ?*

Eric Lejoindre. Nous avons besoin de cette rénovation mais on ne peut pas se contenter d'attendre. Elle ne peut pas régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sur le nord de la Chapelle.

Concernant les toxicomanes, nous devons travailler sur deux dimensions en même temps : la sécurité et la prise en charge socio-sanitaire qui ne relèvent pas des compétences de la Mairie. Avec la Maire de Paris, je continue de mobiliser l'État et la Préfecture pour maintenir l'ordre public et réduire le nombre d'agressions. Cela ne suffit pas pour traiter le problème dans sa globalité, il faut des lieux d'accueil. Sur l'accompagnement, nous soutenons les associations. L'État a fait des annonces mais je considère qu'on ne va pas assez vite et je suis surpris de voir que certaines situations perdurent. Les phénomènes que nous observons sur la colline du crack interviennent dans des territoires où cela est possible. Une fois que les travaux auront démarré, on ne sera plus en terrain favorable. Il faut aussi déranger ce type d'activités en changeant l'environnement dans lequel elles s'implantent.

Nous avons eu le même problème sous les arcades de la Goutte d'Or, qui vont être fermées prochainement. La prostitution est concomitante. Cette activité doit être délogée. C'est un enjeu pour les habitants et pour l'attractivité de Paris car la porte de la Chapelle est la principale porte d'entrée avec l'autoroute A1. Il faut une prise de conscience pour que ça aille plus fort, plus vite, car la dynamique actuelle est lente et trop difficile.

Concernant l'accueil des migrants, nous sommes dans une même logique de régression. On accueille moins qu'en 2015 alors qu'ils arrivent toujours aussi nombreux. Il y a des facteurs géographiques comme la proximité de la gare du Nord et des quartiers populaires du Nord de Paris. La résilience des habitants du 18^e est plus forte qu'ailleurs. Mais ça ne peut pas être toujours les mêmes quartiers qui subissent ces difficultés. Nous avons fait des propositions pour déplacer le centre humanitaire de la Chapelle qui n'ont pas été entendues, car il avait été convenu dès le départ que ce lieu d'accueil était temporaire et qu'il ne devait pas retarder le projet urbain et le calendrier de livraison du Campus Condorcet. On n'obtient pas encore cette accélération nécessaire pour améliorer les conditions de vie dans ces quartiers.

— *Il y a des enjeux qui nous dépassent sur notre territoire. Les gens nous disent comment vous faites pour vivre ici ? En tant que père de famille, ça me met mal à l'aise de sortir mes enfants pour aller à l'école. Il y a des projets, c'est une réalité, mais je ressens une grande colère sur le plan social. J'entends des choses que je ne devrais pas entendre. On en vient à m'insulter alors que j'ai grandi dans le 18^e et que je suis engagé dans ce quartier ! Nous sommes en difficulté, sous tension. Je me demande comment on a pu en arriver là... On doit parler en face à face, avec la Préfecture, avec les Ministres. Les amalgames, ça va finir par nous dépasser.*

Eric Lejoindre. Je partage ces craintes. Une réunion est organisée samedi 23 février en Mairie du 18^e pour s'exprimer dans le cadre du grand débat national. Ce sont des sujets locaux mais qui doivent interpeller la Nation toute entière. Ceux qui tapent sur le 18^e en disant que c'est l'horreur de vivre ici font du mal à notre quartier. Ils sombrent dans la caricature et la polémique pour un bénéfice électoral et médiatique. C'est aussi ici que les formes d'attachement à son quartier sont les plus fortes, que s'inventent de nouvelles façons de commercer et de faire de la logistique, que de grandes entreprises s'installent, qu'on ouvre la première ferme souterraine... L'image dont souffre le quartier n'est pas juste. Nous avons encore des défis à relever mais la responsabilité des élus est d'arriver à montrer des choses positives.

Jacques Baudrier, conseiller délégué auprès de l'adjoint à l'urbanisme, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture. Merci de votre participation. Le dialogue permet de soulever les différents points de vue et de trouver des solutions. Il faut poursuivre cette dynamique.